

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
**20 JANVIER 2022**  
**A 10h00**

Le 20 janvier 2022 à 10h00, les membres du Bureau communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc se sont réunis dans la salle des Assemblées de l'Agglomération, sur la convocation qui leur a été adressée le 13 janvier 2022 par M. François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Le Bureau communautaire, après avoir délibéré sur les points suivants,

**DECIDE :**

**N° dB.2022.112 - Autorisation donnée au Président de déposer une demande d'autorisation au titre des Codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine pour la réalisation de divers travaux (siège du 6 avenue de Paris, Maison des entreprises, CRR-rue de la Chancellerie et conservatoire de Viroflay).**

- 1) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à déposer les dossiers de demande d'autorisation du droit des sols correspondant aux opérations suivantes :

Lieux	Désignation des travaux
Bâtiment de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc	Locaux ventilation création ventilation.
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Travaux de ravalement du bâtiment 19 <sup>ème</sup> et réfection de l'éclairage extérieur.
Conservatoire à Rayonnement Régional pôle musique	Bâtiment 19 <sup>ème</sup> , remplacement de menuiseries extérieures.
Conservatoire de Viroflay	Remplacement des menuiseries extérieures.
Maison des entreprises	Remplacement de la signalisation extérieure en façade.

- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

-----

**N° dB.2022.113 - Attribution d'un fonds de concours de 4000 euros à la commune de Jouy-en-Josas pour des travaux sur le pianoforte du musée de la Toile de Jouy.**

- 1) d'attribuer un fonds de concours d'un montant de 4.000 € à la commune de Jouy-en-Josas, pour le financement de travaux de rénovation du pianoforte du Musée de la Toile

- de Jouy, dans le cadre du partenariat pédagogique et artistique qui lie le Musée et le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 2) de préciser que le fonds de concours versé par Versailles Grand Parc représente 40% du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;
  - 3) que le fonds de concours sera versé en une fois dans un délai d'un mois à compter de la réception de la délibération du conseil municipal de Jouy-en-Josas et d'une attestation de paiement des opérations subventionnées, faisant état des mandats payés, signée du maire et du Trésorier municipal ;
  - 4) que la commune de Jouy-en-Josas devra mentionner la participation de Versailles Grand Parc et apposer son logo par tout moyen à sa disposition.

-----

**N° dB.2022.114 - Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Essonne et de tout autre organisme intéressé pour des opérations d'assainissement sur les communes du territoire de Versailles Grand Parc.  
Programme de travaux 2022.**

- 3) de solliciter, auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, du Conseil Départemental de l'Essonne ainsi que tout autre organisme intéressé, une subvention au taux le plus élevé possible pour les opérations susmentionnées inscrites sur le budget de l'année 2022 relative à la rénovation de divers tronçons de réseaux d'égouts ;
- 4) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.115 - Convention d'implantation et d'usage sur des parcelles privées de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de résidences existantes gérées par des bailleurs sociaux et situées sur le territoire pilote Tarification Ecoresponsable.**

- 1) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention d'implantation et d'usage sur des parcelles privées de bornes enterrées destinées à la collecte des déchets de résidences existantes gérées par des bailleurs sociaux et situées sur le territoire pilote Tarification Ecoresponsable, et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.116 - Renouvellement des conventions entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations Suzanne Michaux et Salvetera, dans le cadre du soutien aux associations œuvrant pour l'accompagnement des porteurs de projets d'entreprises, inscrit dans le cadre de la politique de la ville.**

- 1) d'approuver le renouvellement des conventions entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations Suzanne Michaux et Salvetera, pour une durée de trois ans et prévoyant une subvention annuelle maximale respective de 7000 € et 3000 € ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et les associations Suzanne Michaux et Salvetera et tout document s'y rapportant.

-----

**N° dB.2022.117 - Candidature en vue de l'acquisition de 5,52ha en zone A sur la commune de Rennemoulin**

- 1) de candidater à l'appel à candidatures de la SAFER sur les 5ha52a09ca situés à Rennemoulin : parcelles ZA007, ZB008, ZB0060, ZB0061 ;
- 2) d'acquérir les 5ha52a09ca (parcelles ZA007, ZB008, ZB0060, ZB0061) proposés par la SAFER sur la commune de Rennemoulin si la candidature de Versailles Grand Parc est retenue ;
- 3) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la promesse de vente, l'acte d'achat et tout document se rapportant au dossier.

-----

*Compte-rendu établi en application des articles L.2121-25 et R.2121-11 du Code général des collectivités territoriales et affiché au siège de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc le lendemain de la séance du Bureau.*

*Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.*